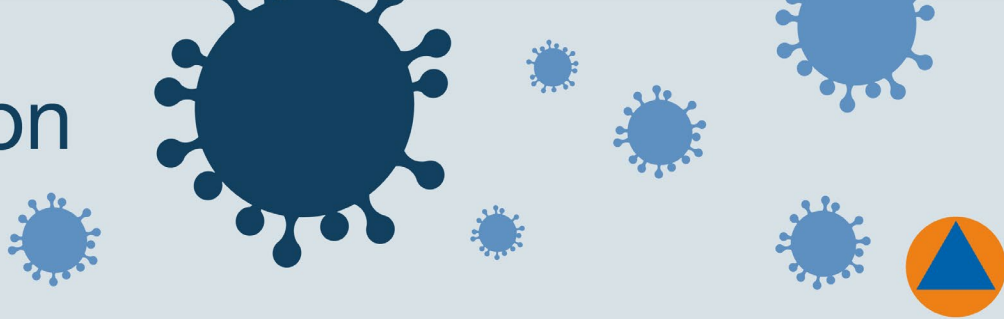


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les médecins, les gestionnaires et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 8 septembre 2020

OBJET : Mise à jour de la note du 19 mai 2020 | Gestion et évaluation des usagers qui ont eu la COVID-19 et qui nécessitent une consultation en ambulatoire, à l'urgence ou une admission en soins de courte durée (CH)

À la suite de la modification des critères pour considérer un usager rétabli de la COVID-19, nous vous informons des nouvelles directives en lien avec la prise en charge de l'usager « rétabli » lors de l'admission – réadmission en milieu de courte durée (CH), ainsi que lors d'un rendez-vous (r-v) ambulatoire ou à l'urgence.

La prise en charge se fera différemment selon le délai depuis la date du dépistage COVID-19 ou le début des symptômes de l'usager. La zone d'admission sera déterminée selon ces critères :

- Maladie légère ou modérée
- Maladie sévère
- Usager immunosupprimé

Vous trouverez ci-joint les liens pour accéder à la mise à jour des deux tableaux détaillés.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

D^{re} Sarah Masson-Roy
Microbiologiste-infectiologue

Catherine Roy
Chef de service en prévention et contrôle des infections

p. j. Prise en charge en ambulatoire_MAJ 2020-09-08
Admission-réadmis usager rétabli COVID-19_MAJ 2020-09-08

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger.

PRISE EN CHARGE D'UN USAGER AYANT EU UN DIAGNOSTIC ANTÉRIEUR DE COVID-19 LORS D'UN RENDEZ-VOUS (R-V) AMBULATOIRE OU À L'URGENCE

Situation de l'utilisateur		Prise en charge	
		RV URGENT ou prise en charge à l'urgence	R-V REPORTABLE
Usager non rétabli	<p>Maladie légère ou modérée : ≤ 10 jours suivant le début des Sx (≤ 28 jours si immunosupprimé)</p> <p>Maladie sévère : ≤ 21 jours suivant le début des Sx (≤ 28 jours si immunosupprimé)</p>	R-V en zone chaude	Reporter le R-V
Usager rétabli ayant fait une maladie légère ou modérée	<p>Plus de 10 jours après le début des Sx Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de Sx aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle) Pas de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) 	R-V en zone froide	R-V en zone froide
Usager rétabli ayant fait une maladie sévère (i. e. admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19)	<p>Plus de 21 jours après le début des Sx Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de Sx aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle) Pas de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) 	R-V en zone froide	R-V en zone froide
Usager rétabli et immunosupprimé	<p>Plus de 21 jours et moins de 28 jours après le début des Sx Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de Sx aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle) Pas de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> N'ayant pas eu de PCR de contrôle 	<p>R-V en zone tiède</p> <p>Si cela a un impact sur la poursuite ou non d'un traitement eu (ex : hémato-onco) ou si admission envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attendre le délai de 28 jours après le début des sx puis transférer en zone froide <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un PCR de contrôle <ul style="list-style-type: none"> Si PCR positif : attendre le délai de 28 jours après le début des Sx puis transférer en zone froide Si 2 PCR négatifs : (à 24 heures d'intervalle) : transférer en zone froide 	
	<p>Plus de 28 jours après le début des Sx Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de Sx aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle) Pas de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> N'ayant pas eu de PCR de contrôle 	R-V en zone froide	R-V en zone froide

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**

Québec 

PRISE EN CHARGE D'UN USAGER « RÉTABLI », AYANT EU UN DIAGNOSTIC ANTÉRIEUR DE COVID-19 LORS D'UNE ADMISSION – RÉADMISSION EN SOINS DE COURTE DURÉE (CH)

Situation de l'usager « rétabli »		Prise en charge
Plus de 10 jours après le dépistage COVID-19 positif ou le début des symptômes	<p>Avec maladie légère ou modérée</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de fièvre depuis 48 heures ➤ Résolution de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles) 	Admettre en zone froide
Plus de 21 jours après le dépistage COVID-19 positif ou le début des symptômes	<p>Avec maladie sévère (Admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de fièvre depuis 48 heures ➤ Résolution de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles) 	Admettre en zone froide
Plus de 21 jours et moins de 28 jours après le dépistage COVID-19 positif ou le début des symptômes	<p>Usager immunosupprimé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de fièvre depuis 48 heures ➤ Résolution de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles) ➤ N'ayant pas eu de PCR de contrôle 	<p>Admettre en zone tiède et</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attendre 28 jours après le début des symptômes, puis transférer en zone froide <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Réaliser un PCR de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si PCR positif : attendre 28 jours après le début des symptômes, puis transférer en zone froide ➤ Si 2 PCR négatifs (à 24 heures d'intervalle) : transférer en zone froide
Plus de 28 jours après le dépistage COVID-19 positif ou le début des symptômes	<p>Usager immunosupprimé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de fièvre depuis 48 heures ➤ Résolution de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles) ➤ N'ayant pas eu de PCR de contrôle 	Admettre en zone froide